



## STATUT DE CHERCHEUR ET CHERCHEUSE ASSOCIÉ-E À L'IRS

Le statut de chercheur et chercheuse associé-e à l'Institut de recherches sociologiques (IRS) peut être octroyé suite à une demande écrite (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) adressée à la Professeure Marlyne Sahakian, Directrice de l'IRS:

Pourront bénéficier de ce statut celles et ceux qui auront :

- 1) un doctorat complété (ou en voie d'achèvement) et;
- 2) un lien avec nos recherches (partenaire officiel, co-requérant, ou co-signataire d'articles scientifiques).

Le Comité de direction de l'IRS évaluera les demandes et les révisera si besoin. Il ne pourra s'agir dans tous les cas que d'une affiliation secondaire et non rémunérée.

Les chercheurs et chercheuses associé-es à l'IRS mentionneront leur statut dans leur curriculum vitae, sur leur page web ainsi que dans leurs publications. En tant que membres extérieurs de la Faculté des Sciences de la Société<sup>1</sup> collaborant aux recherches de l'IRS, ils/elles peuvent bénéficier d'une adresse e-mail universitaire<sup>2</sup> et d'un accès aux bibliothèques et aux ressources en ligne, *pour une année renouvelable et sous réserve de l'approbation du Comité de direction de l'IRS.*

Mis à jour: 15 février 2024

---

<sup>1</sup> Art. 33.4.c du Règlement d'organisation de la Faculté

<sup>2</sup> Uniquement les personnes de nationalité suisse ou celles détentrices d'un permis de travail ou de séjour valable dans le Canton de Genève.